

CRISE DU CORONAVIRUS

Le Gouvernement confirme la reprise de l'activité événementielle pour le 1er septembre 2020

Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité a réuni l'ensemble des acteurs de la filière des foires et salons ce lundi 27 juillet. Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer les défis que la crise aura donné à notre filière, essentielle pour l'attractivité de la France, ses territoires et le tourisme d'affaires, mais aussi pour présenter les mesures prises pour la soutenir.

Réouverture des salons, foire et congrès le 1er septembre

A l'issue de cette rencontre, le Ministre a tenu une conférence de presse pour annoncer que les ERP de type T pourront accueillir des événements (salons, foires, congrès-expo) à partir du 1er septembre sans jauge limite, dans le respect des mesures sanitaires du moment et sous réserve de l'accord du préfet. Franck Riester a précisé être « là pour [nous] accompagner dans cette perspective. » Le décret correspondant a été publié ce matin au Journal Officiel.

Cette annonce offre de la visibilité à l'ensemble des acteurs pour la fin de l'été et pour la rentrée. Le Ministre nous a confié vouloir communiquer de manière positive sur ces rencontres, essentielles pour les entreprises, les secteurs économiques et les acteurs des territoires. Toutefois, les dégâts de l'arrêt de l'activité événementielle depuis mars sont considérables, évalués à quelques 15 milliards d'euros. La filière a donc besoin que les mesures de soutien décidées par les pouvoirs publics se poursuivent dans le temps.

Les professionnels de la rencontre sont préparés

Pour accompagner cette reprise, UNIMEV et les autres organisations représentatives de la filière ont élaboré un « Protocole sanitaire de la Filière événementielle » agréé par les autorités et actualisé en continu en fonction des recommandations du Gouvernement. Les professionnels s'engagent à se conformer à ces recommandations afin de protéger tous les publics (clients, salariés, fournisseurs etc.) et à respecter toutes les mesures complémentaires qui auront été décidées par les autorités, comme le port du masque, obligatoire, dans les lieux clos. Il s'agit de réaffirmer la confiance dans les rencontres et assurer leur tenue dans de bonnes conditions, afin qu'elles puissent jouer leur rôle de moteurs pour l'économie française.

À PROPOS D'UNIMEV

Avec plus de 400 entreprises-membres, Unimev est l'Union française des métiers de l'Évènement. De la conception à la production en passant par l'hospitalité événementielle, elle rassemble toutes les spécialités de la filière – soit 90 % du marché en France, et compte plusieurs champions internationaux.

En étroite collaboration avec les pouvoirs publics, l'enseignement supérieur et ses associations partenaires, elle s'engage dans l'attractivité et la réinvention de ses métiers autour de l'innovation, de l'expérientiel et du durable.